

## FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE 2025-2026

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

N° TÉLÉPHONE fixe : ..... Portable : .....

Email obligatoire: .....

Photo obligatoire  
pour toute personne  
**nouvellement** inscrite

Si vous avez un souci de santé chronique ou permanent :

.....

.....

.....

### 1- ADHÉSION annuelle à l'association « Bien Vivre en Yoga » :

10 €

ou 5 € pour les résidents de Porte-de-Savoie

à rajouter à la cotisation des cours

### 2- COTISATION DES COURS : Optez pour une formule (voir aussi le règlement intérieur rubrique « Tarifs »)

A l'année pour 1 cours hebdomadaire : **288 € par chèque** (possibilité de régler en 3 fois **96€** – les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre sauf avis médical) - soit 31 cours

Au trimestre pour 1 cours hebdomadaire : **105 € par chèque** (tout trimestre commencé est dû dans sa totalité)

### 3- COURS : Optez pour le cours choisi, jeudi ou Vendredi : (la cotisation ci-dessus concerne un seul cours hebdomadaire)

Cours du jeudi soir de **19h15 à 20h45** (salle à vocation sportive de l'école primaire Crincaillé).

Cours du vendredi matin de **9h00 à 10h30** (salle Belledonne à la Montgrabelle).

→ Le 1<sup>er</sup> cours de la saison est un cours de découverte, non facturé s'il n'est pas suivi d'une adhésion.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association « Bien Vivre en Yoga » (à remettre avec vos documents d'inscription)

→ Tout dossier devra être complet au plus tard lors du 3<sup>ème</sup> cours pour être pris en compte.

## DEBUT DES COURS les 25 et 26 Septembre 2025

ASSURANCE : je soussigné(e) .....reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire renforcée IA MAIF+ me couvrant d'éventuels dommages corporels liés à mon activité sportive (voir règlement intérieur).

Date et Signature :

(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE EN YOGA »



## 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est demandé, à chaque participant de retourner **obligatoirement, au plus tard lors du 3<sup>ème</sup> cours, ce règlement intérieur et la fiche d'inscription pour valider son inscription** :

- Remplir la **fiche d'inscription**,
- Apposer votre signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé » au bas de ce **règlement intérieur**,
- Régler le montant dû correspondant à l'adhésion et aux cotisations pour l'année en cours et **ceci dès l'inscription** ;
- Éventuellement, fournir un **justificatif de domicile**, uniquement pour les NOUVEAUX inscrits résidant à Porte de Savoie (pour justification de la réduction de 5€) ;

*NB : L'association a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF qui couvre la Responsabilité Civile de l'association et de ses adhérents. Concernant l'assurance individuelle accident, la MAIF offre la possibilité d'en souscrire un à vos frais : nous contacter [bienvivreenyoga@gmail.com](mailto:bienvivreenyoga@gmail.com)*

## 2. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Deux cours sont proposés sur la commune de Porte de Savoie chaque semaine, de **mi-septembre à fin juin, hors vacances scolaires, pour un total de 31 cours sur la saison soit environ 10 cours par trimestre** :

- **le jeudi de 19h15 à 20h45** : salle à vocation sportive de l'école primaire Crincaillé - Les Marches
- **le vendredi de 9h00 à 10h30** : salle Belledonne à la Montgrabelle (ZA Plan Cumin - Les Marches)

Ces cours sont assurés par Emilie TESSIER (professeur diplômée VINIYOGA) ou exceptionnellement par un animateur expérimenté en cas de remplacement.

## 3. TARIFS

Chaque adhérent doit s'acquitter de :

- **l'adhésion annuelle à l'association** (10 ou 5€),
- **et de la cotisation aux cours, soit :**
  - **à l'année**, avec possibilité de régler en trois fois. Les 3 chèques sont à donner avec le dossier d'inscription, et seront encaissés au début de chaque trimestre.
  - **Ou au trimestre** par règlement en 1 chèque encaissé en début de trimestre. Chaque trimestre débuté est dû.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association "Bien Vivre en Yoga"

Le 1<sup>er</sup> cours est un cours de découverte non facturé s'il n'est pas suivi d'une adhésion.

Chaque trimestre débuté est dû : aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année si la personne ne poursuit pas la pratique de l'activité, sauf en cas de force majeure.

## 4. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre association, des photos de vous-même ou de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....

autorise l'association "Bien Vivre en Yoga" à utiliser mon image,

n'autorise pas l'association "Bien Vivre en Yoga" à utiliser mon image,

sur le site internet de l'association et sur celui de la commune de Porte de Savoie, sur le journal municipal ou sur des documents, ayant pour but de promouvoir les activités de l'association.

## 5. DIVERS

Il est rappelé la nécessité :

- de pratiquer avec assiduité, ceci dans le respect de soi-même, du groupe et de l'enseignant,
- de prévenir l'enseignant et/ou l'association en cas d'absence prolongée.

Chaque année, l'Association « Bien Vivre en Yoga » tient son **Assemblée Générale**, en novembre.  
Chaque adhérent y est convié par une convocation envoyée par email.

**Le Bureau de l'Association est composé de :**

Marie-Bénédicte CHAFFANGEON Présidente

Jean PUGIN Trésorier

Gérard MOUREAUX Secrétaire

Nous contacter : [bienvivreenyoga@gmail.com](mailto:bienvivreenyoga@gmail.com)

Ou par courrier postal :

Association « Bien Vivre en Yoga », Place de la Mairie – Les Marches, 73800 Porte de Savoie.

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et en accepte les termes.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »